

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit Resincap Liquid**

- **N° d'article:** 2302, 2308, 2312

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Résine acrylique
Matériel dentaire

- **Fournisseur/Producteur:**

LANG DENTAL MFG. CO., INC.
175 MESSNER DRIVE
WHEELING, IL 60090
U.S.A.

Tel.: +1-847-215-6622

Fax: +1-847-215-6678

- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de

- **Service chargé des renseignements :** Voir fournisseur/producteur

- **Renseignements en cas d'urgence :**

Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03

Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

F Facilement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

R 11 Facilement inflammable.

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 33 Danger d'effets cumulatifs.

R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**

- **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle

EINECS: 201-297-1 Xi, F; R 11-37/38-43

< 95%

(suite page 2)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 1)

CAS: 99-97-8 N,N-diméthyl-p-toluidine
EINECS: 202-805-4 T; R 23/24/25-33-52/53

< 2%

4 Premiers secours

- **Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux avec les paupières ouvertes pendant environ 10 - 15 minutes avec de l'eau. Ensuite consultation d'un ophtalmologiste.

- **après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

- **Indications destinées au médecin :**

- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Effets irritants locaux.

Après inhalation de vapeurs hautement concentrées:

Irritation des muqueuses.

Mal de tête

Engourdissement

Effet narcotisant

- **Traitement** Traitement symptomatique

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

- **Autres indications**

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les contenants avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **Indications complémentaires :** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumeur.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Utiliser des appareils résistant aux solvants

- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.

Veillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

Veillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables en cas d'associations.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger contre les impuretés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

- **Température de stockage recommandée :** < 25°C

- **Classe de stockage :** 3A Substances liquides inflammables

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 3)

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

80-62-6 méthacrylate de méthyle

VME (France) Valeur momentanée: 820 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 410 mg/m³, 100 ppm

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel** :

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Après un contact avec la substance, il est indispensable de nettoyer la peau.

Après contact avec la substance, procéder à un lavage oculaire.

· **Protection respiratoire** :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas de dépassement de la valeur limite dans l'air et de dégagement involontaire de la substance :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

· **Protection des mains** :

Gants résistant aux produits chimiques

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** :

Lunettes de protection hermétiques.

Si le produit en question peut être vaporisé, il est tenu de porter une protection recouvrant entièrement le visage.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique âcre

· **Modification d'état**

Point de fusion :	-48°C
--------------------------	-------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 4)

Point d'ébullition :	101°C
· Point d'éclair :	11,5°C
· Température d'inflammation :	290°C
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	2,12 Vol %
supérieure :	12,5 Vol %
· Densité à 20°C:	0,94 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:	1,6 g/l

*10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Tenir éloigné de toute source de chaleur et éviter toute exposition directe au soleil.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Substances à éviter :**
Acides forts
Alcalis
Produits oxydants
Substances réductrices
- **Réactions dangereuses**
Risque de polymérisation
Réactions aux peroxydes
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
gaz/vapeurs inflammables
gaz/vapeurs irritants

*11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- 80-62-6 méthacrylate de méthyle**
Oral LD₅₀ 7990 mg/kg (rat)
Dermique LD₅₀ > 5000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC₅₀/4 h 29,8 mg/l (rat)
- 99-97-8 N,N-diméthyl-p-toluidine**
Inhalatoire LC₅₀/4 h 1,4 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irrite la peau et les muqueuses.
Un contact prolongé ou répété avec la peau provoquer une dermatite.
- **des yeux :** Effet légèrement irritant possible.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas d'ingestion: irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.
Irritant pour les voies respiratoires.

(suite page 6)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 5)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif
Irritant

- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :**
Difficilement biodégradable selon les critères de l'OECD (not readily biodegradable).
Potentiellement biodégradable
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**
Faible bio-accumulation possible
Forte mobilité au sol.
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**

80-62-6 méthacrylate de méthyle

EC₅₀/48h 69 mg/l (daphnia magna)

EC₅₀/96h 170 mg/l (selenastrum capricornutum)

LC₅₀/96h 130 mg/l (fathead minnow)

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17/05/1999

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Catalogue européen des déchets**
07 07 99 déchets non spécifiés ailleurs

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 6)

- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU:** 1993
- **Groupe d'emballage :** II
- **Label:** 3
- **Désignation du produit :** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., consigne particulière 640D (MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ)
- **Remarques :** Limited Quantity: 3 l emballage intérieur, 30 kg brut pièce d'expédition,
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-E, S-E
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation technique exacte :** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED)
- **Remarques :** Packing Instructions:
For Limited Quantities: Y305 (Max Net Qty/Pkg: 1 l)
Passenger and Cargo Aircraft: 305 (Max Net Qty/Pkg: 5 l)
Cargo Aircraft only: 307 (Max Net Qty/Pkg: 60 l)

*15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif
F Facilement inflammable

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
méthacrylate de méthyle
N,N-diméthyl-p-toluidine
- **Phrases R :**
11 Facilement inflammable.

(suite page 8)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Resincap Liquid

(suite de la page 7)

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

33 Danger d'effets cumulatifs.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Phrases S :**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

24 Éviter le contact avec la peau.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Raisons pour modifications:**

Révision générale

Valeurs limites sur le lieu de travail

Informations relatives au transport

Phrases S

Règlement (CE) n° 1907/2006

- **Phrases R importantes:**

11 Facilement inflammable.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

33 Danger d'effets cumulatifs.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT Chemieservice GmbH

Marienstr. 3 D-64347 Griesheim

Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49-6155-823241

Fax: +49-6155-823246

- **Contact :** Angelika Torges

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.